CAMPAGNE ANNUELLE 2014

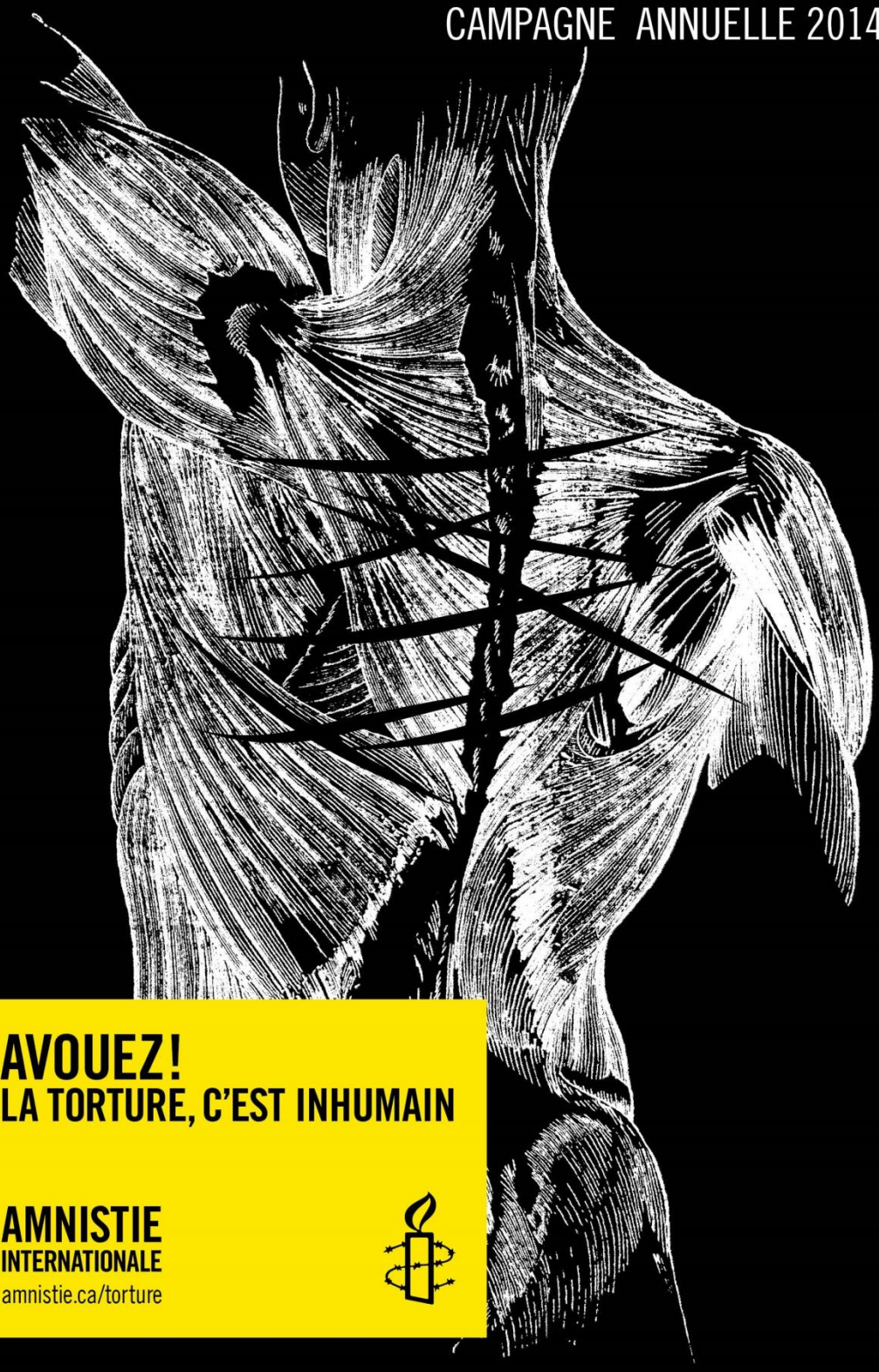

AVOUEZ!
LA TORTURE, C'EST INHUMAIN

AMNISTIE INTERNATIONALE
amnistie.ca/torture

AMNISTIE INTERNATIONALE CANADA FRANCOPHONE / CONCEPTION LETTERRE MAJEURS / IMPRIMÉ SUR PAPIER 100% RECYCLÉ, ROLLAND ENVIRO 100 / OFFREZ UNE 2E VIE À CETTE AFFICHE AVANT DE LA RECYCLER. RECOUVREZ DES LIVRES, SOYEZ CRÉATIFS / MONTAGE RÉALISÉ AVEC IMAGE DE © 2004-2013 FLORIDA CENTER FOR INSTRUCTIONAL TECHNOLOGY

Bonjour à toutes et à tous !

© Duncan
Pochoir au mur dans la prison d'Abu Ghraib personnifiant une personne attachée avec des câbles électriques.

Cette année, Amnistie internationale lancera (pour la quatrième fois) une campagne mondiale contre la torture. Depuis ses débuts, Amnistie a consacré beaucoup d'énergie pour lutter contre la torture. En 1984, la campagne a été couronnée de succès grâce à l'adoption de la *Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants*. Trente ans plus tard, un système juridique solide existe toujours à l'échelle internationale. Cependant, cette dernière décennie (depuis que la « guerre contre le terrorisme » a été annoncée à la fin de l'année 2001) a donné lieu à régression alarmante. Les indices actuels montrent que les États, y compris le Canada, refusent de plus en plus de respecter l'interdiction en toutes circonstances de la torture.

Notre credo en 2014 sera : *Contre la torture des États en tout temps. Avouez que c'est dégradant et inhumain*.

Nous devons donc encore une fois mettre la torture en première ligne de nos campagnes. Nous devons aussi faire reconnaître le rôle joué par les autorités canadiennes dans la torture et les mauvais traitements subis par des personnes à l'étranger, peu importe leur citoyenneté. Il nous faut exiger du gouvernement canadien qu'il ne tolère aucun usage –direct ou indirect– de la torture. Des actions seront proposées tout au long de 2014-2015 pour que le Canada ne soit plus complice de la torture.

Comme première action, nous vous demandons d'agir pour un leader étudiant en Iran, Majid Tavakkoli, qui purge maintenant une peine de prison de neuf ans simplement pour avoir critiqué le pays lors d'un discours. Lors de son arrestation et en prison, il a subi plusieurs types de torture. Envoyez des milliers de cartes étudiantes au Président Hassan Rohani pour qu'il libère Majid. Faites des barrages humains pour empêcher la torture.

Nous vous remercions de participer activement à cette campagne. C'est grâce à vous que des changements surviennent !

Un merci tout spécial à Lyne Lefebvre et André Marois pour leur travail créatif.

N'HÉSITEZ-PAS À PARTAGER VOS IDÉES ET VOS BONS COUPS AVEC NOUS !

Bonne campagne!

Béatrice Vaugrante
Directrice générale
bvaugrante@amnistie.ca

Colette Lelièvre
Coordinatrice Campagnes et Actions
clelievre@amnistie.ca

AMNISTIE INTERNATIONALE

TABLE DES MATIÈRES

Définition de la torture 1
Objectifs de la campagne 1
Conventions qui s'opposent à l'usage de la torture 2
Mythes / Réalités 3
Cinq arguments contre l'usage de la torture 4
Majid Tavakkoli, leader étudiant iranien, arrêté et soumis à des traitements cruels et dégradants 5
Action 1 : Des barrages humains comme garde-fous 6
Action 2 : Nous sommes toutes et tous Majid 8
Action 3 : Nous vous regardons 9
Action 4 : Créez un meme 10
RESSOURCES ÉDUCATIVES 11
Matériel littéraire et audio-visuel 12

ANNEXES

Affiches de la campagne, cartes étudiantes de Majid Tavakkoli, macarons
Calendrier amnistien
Dates symboliques pour l'organisation d'actions
Fiche sur l'Iran
Critique du film *Zero Dark Thirty*
Yeux de Majid pour l'action *Nous vous regardons*
Quizz
Texte de réflexion de Rachël Frenette
Pochoir pour l'action *Nous sommes toutes et tous Majid*
Modèle type de communiqué de presse
Bilan pour tout savoir sur ce que vous faites
Dépliant sur la torture

DÉFINITION

La torture, c'est :

- des souffrances physiques ou mentales infligées intentionnellement
  - par un agent de l'État qui est directement ou indirectement impliqué
    - à des fins précises

OBJECTIFS DE LA CAMPAGNE

De la section Canada francophone :

- Sensibiliser les Canadien-ne-s à la torture, surtout quand leur propre gouvernement est complice de son usage.
- Mobiliser le gens pour que le gouvernement canadien arrête d'utiliser des informations obtenues par la torture, et pour qu'il cesse de justifier son usage, sous prétexte de « sécurité nationale ».

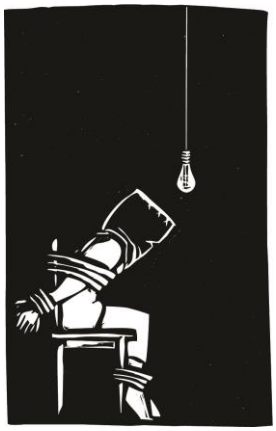

© Jef Thompson/ Shutterstock.com

Les actions des groupes (Barrage humain comme garde-fou, Nous sommes tous et toutes Majid, Nous vous regardons) contribueront à sensibiliser le public sur les méfaits de la torture partout dans le monde. Les signatures sur les actions comme la carte étudiante sur le cas de Majid Tavakkoli (d'autres actions vous seront proposées tout au long de l'année) feront pression pour qu'il soit libéré et que la torture soit inacceptable en toutes circonstances.

En 2014 et 2015, nous militerons pour que le Canada n'accepte pas des informations obtenues contre la torture en preuve lors de procès. Nous voudrons aussi que le gouvernement ratifie le *Protocole facultatif à la Convention des Nations unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants* dont un des buts est d'effectuer des visites par des organismes internationaux et nationaux indépendants, pour prévenir la torture.

Du mouvement :

- Les personnes sont protégées de la torture et des peines et traitements cruels, inhumains et dégradants (CID) pratiquées par les États.
- Les gouvernements du monde entier instaurent et observent effectivement des garanties contre la torture et autres CID. Au terme de la campagne, les États respecteront réellement la prohibition absolue de la torture.
- Le Protocole d'Istanbul est établi comme procédure de référence pour mener des enquêtes complètes, impartiales et indépendantes sur les allégations de torture ou d'autres mauvais traitements.
  - Le Protocole d'Istanbul, ou le « Manuel pour enquêter efficacement sur la torture et autres peines ou traitements, cruels, inhumains ou dégradants », est le premier ensemble de directives internationales pour la documentation de la torture et de ses conséquences. C'est devenu un document officiel des Nations unies en 1999.

CONVENTIONS QUI S'OPPOSENT À L'USAGE DE LA TORTURE

Nations unies
- Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1966) – Article no. 7
- Convention des Nations unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (1984)
- Protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (2002)
- Statut de Rome de la Cour pénale internationale (2002) – Articles nos. 7, 8, et 55

Europe
- Convention européenne des droits de l'Homme (1950) – Article no. 3
- Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (1987)

Quatre Conventions de Genève (1949) et leurs Protocoles additionnels (1977)
- Article 3 commun aux quatre Conventions.

Afrique
- Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples (1981) – Article no. 5

Amériques
- Convention interaméricaine des droits de l'Homme (1959) – Article no. 5
- Convention interaméricaine pour la prévention et la répression de la torture (1985)

Asie
- Il n'existe légalement aucune convention ou charte régionale intergouvernementale pour les droits humains en Asie.

MYTHES / RÉALITÉS[1]

Pour mieux comprendre la pratique de la torture, il faut déboulonner certains mythes sur son usage :

MYTHE : *La torture existe seulement dans les sociétés « moins civilisées ».*

RÉALITÉ : Le Canada et les États-Unis ont été impliqués directement ou indirectement dans des cas de torture. Par exemple : Maher Arar et Omar Khadr. La torture existe sur chaque continent, et elle a été utilisée par tous genres de régimes (conservateurs, libéraux, etc.).

MYTHE : *La torture est principalement utilisée pour extraire de l'information ou des confessions.*

RÉALITÉ : Obtenir de l'information et des confessions n'amène guère à la libération d'une personne torturée. La torture sert surtout à donner un sentiment d'impuissance et de terreur chez les victimes et au sein de la société où elles habitent.

MYTHE : *La torture blesse uniquement le corps d'une personne.*

RÉALITÉ : La torture a pour but de briser l'esprit d'une personne. Elle détruit les facultés physiques ainsi que psychologiques des survivant-e-s. Du personnel médical participe souvent aux séances de torture pour s'assurer que la victime reste réveillée et vivante.

MYTHE : *La torture est rarement, sinon jamais, utilisée de façon aléatoire.*

RÉALITÉ : La torture fait partie d'un grand nombre de mesures répressives limitant les droits des personnes sous prétexte de trouver des suspects.

MYTHE : *La torture est une punition extrême.*

RÉALITÉ : La torture peut être utilisée pour punir, pour obtenir de l'information, ou pour faire pression sur une tierce personne, mais son but ultime est de contrôler la société ou un groupe particulier.

MYTHE : *Un État n'est pas responsable de la torture commise sur son territoire.*

RÉALITÉ : L'État est très souvent impliqué dans l'utilisation de la torture, directement ou indirectement. Le fait que l'État le cautionne autorise les fonctionnaires à utiliser la torture et même la justifie.

MYTHE : *La torture est utilisée par des psychopathes ou par des sadiques.*

RÉALITÉ : Sans doute, il y a des bourreaux qui sont sadiques, mais la plupart ne le sont pas. En général, ils suivent les instructions d'une personne d'autorité, justifiant ainsi et laissant entendre qu'il n'y aurait pas de conséquences pour leurs gestes.

[1] Immigration and Refugee Board of Canada. *Training Manual on Victims of Torture: Dispelling Myths About Torture.* Avril 2004. http://www.irb-cisr.gc.ca/Eng/RefClaDem/Pages/GuideTorture.aspx#myths

CINQ ARGUMENTS CONTRE L'USAGE DE LA TORTURE[2]

© Amnistie internationale
Une position stressante utilisée lors d'interrogatoire pendant une performance artistique de l'artiste sri lankais Jiva Parthipan.

Certaines personnes et même des gouvernements prétendent que l'usage de la torture est justifié quand il s'agit d'une menace potentielle à la sécurité publique, et permettrait ainsi de « protéger » leurs citoyen-ne-s.

Voici cinq raisons qui démontrent que l'usage de la torture n'est jamais justifié :

1. L'usage de la torture et des autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (CID) est illégal selon les normes internationales. Son usage est cruel, immoral, et toujours condamnable. La torture cause des dommages physiques et psychologiques souvent permanents chez les personnes qui l'ont subie.
2. À court terme, les bourreaux peuvent obtenir des informations utiles en se servant des traitements CID, mais à long terme, c'est contre-productif. La torture engendre chez ses victimes et dans les communautés dont elles sont issues douleur, souffrance, humiliation, peur, colère et haine. Par exemple, des statistiques affirment que l'usage de la torture par des Américains est la meilleure raison d'al-Qaïda pour recruter des membres.
3. Les informations obtenues par des actes de torture ne sont pas fiables; la torture fabrique des fausses déclarations. Les victimes de torture avouent n'importe quoi dans le but de faire cesser la souffrance. C'est une perte de temps et de ressources. En plus, des gens innocents peuvent être impliqués, reconnus coupables, ou eux-mêmes torturés, à cause de faux témoignages.
4. Selon les conventions internationales, les informations obtenues par des méthodes de tortures ne peuvent pas être utilisées comme évidence dans les tribunaux. Il est donc difficile de traduire une personne en justice pour un crime quelconque si elle déclare avoir été torturée. Malheureusement, depuis 2010, le gouvernement canadien a subrepticement autorisé le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) à utiliser des informations obtenues par des actes de torture, une autorisation qui a été découverte seulement en 2012 et condamnée par Amnistie internationale.
5. On ne peut pas tolérer l'usage de la torture même dans des cas « spéciaux ou exceptionnels», parce qu'éventuellement, ce qui était exceptionnel risque de devenir acceptable. Si la haute direction d'un pays accepte son usage, cette « culture de la torture » s'étendrait partout dans la voie hiérarchique.

ACTION : Dites non à la torture. Organisez un barrage symbolique dans un lieu passant.

[2] *AI UK*. « 5 Arguments Against Torture ». Le 28 juillet 2011. tv.amnesty.org.uk/2011/07/28/5-arguments-torture/

MAJID TAVAKKOLI, LEADER ÉTUDIANT IRANIEN, ARRÊTÉ ET SOUMIS À DES TRAITEMENTS CRUELS ET DÉGRADANTS

« Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. »

Article 5 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme (1948)

Majid Tavakkoli a été arrêté le 7 décembre 2009 après une manifestation alors qu'il quittait l'Université de technologie Amir Kabir à Téhéran, où il avait prononcé un discours pendant une manifestation étudiante. Ce rassemblement était organisé à l'occasion de la Journée nationale des étudiants (le 16 Âzar, selon le calendrier persan) – qui commémore la date anniversaire de l'homicide de trois étudiants par les forces de sécurité en 1953 – en réponse à la réélection contestée de Mahmoud Ahmadinejad.

« En voyant les yeux remplis de larmes de ma mère et les regards inquiets de mon père, et malgré toutes les difficultés, seule une volonté authentique de liberté peut maintenir mon dynamisme et ma persévérance... Je me réjouis de tous les dangers et je les accepte, aux côtés de mes amis avec qui je suis honoré et fier de me trouver le 16 Âzar. Épaule contre épaule, nous hurlerons contre la tyrannie. Pour la liberté. »

— 14 Âzar (5 décembre), dernier commentaire sur Facebook

Majid Tavakkoli aurait été battu lors de son arrestation. L'avocat de Majid Tavakkoli n'a pas été autorisé à assister à son procès, qui s'est déroulé en janvier 2010. Majid Tavakkoli a été condamné à cinq ans d'emprisonnement pour « participation à un rassemblement illégal », un an pour « propagande contre le régime », deux ans pour « insulte au Guide suprême » et six mois pour « insulte au président ». Aux termes du verdict, il lui est également interdit de participer à des activités politiques pendant cinq ans et de quitter le pays.

Majid Tavakkoli a été placé en isolement pendant cinq mois. Le 29 mai 2010, il a mis fin à une grève totale de la faim après avoir été transféré dans une section générale de la prison d'Evin. Il a de nouveau été transféré le 22 juin, cette fois dans la section 350 de la prison, réputée pour ses conditions de détention très pénibles. Les cellules sont fortement surpeuplées, et la quantité de nourriture et le nombre d'installations sanitaires ne sont pas adaptés aux détenus. Majid

Tavakkoli a souffert de troubles respiratoires depuis son arrestation, mais il est présentement en bonne santé.

Majid Tavakkoli embrasse sa mère en octobre 2013. Il avait obtenu un permis de visite à sa famille pour 4 jours.

Amnistie internationale considère Majid Tavakkoli comme un prisonnier d'opinion qui a subi, et peut-être subit toujours, des actes de torture ou d'autres mauvais traitements.

ACTION ** ACTION ** ACTION ** ACTION

Demandez la libération de Majid Tavakkoli maintenant. **Faites signer les cartes étudiantes**!

Dessinez le visage de Majid Tavakkoli et signez-le. Nous l'enverrons au Président iranien, Hassan Rohani.

Avec les yeux de Majid, dites que vous **regardez ce que les États font** et que la torture n'est pas acceptée!

Et enfin, **barrez la porte** à la torture.

N'oubliez pas de nous dire ce que vous faites. Tenez-nous au courant par courriel à stagiairecampagnes@amnistie.ca et sur Facebook : facebook.com/Amnistie.internationale.Canada.francophone

ACTION 1 : DES BARRAGES HUMAINS COMME GARDE-FOUS

© Paula Allen
Femme de réconfort de la Philippine montrant le coup de couteau qu'elle a reçu.

Il existe des personnes de toute nationalité qui sont soumises à la torture et à des mauvais traitements par leur gouvernement, et ce, malgré leur ratification de la *Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants*. Amnistie a milité pour interdire l'usage de la torture partout dans le monde depuis plus de 50 ans, et nous continuerons à le faire jusqu'à ce soit une réalité. Mais cette fois-ci, c'est différent. Cette fois-ci, on va construire une barrière très forte entre les bourreaux et la personne torturée. Comment? Avec des garde-fous.

Nous allons exiger :

- la présence des avocats et des docteurs dans les centres de détention;
- des États d'accorder un véritable accès à la justice aux prisonnier-ères;
- que les bourreaux et les responsables de la torture soient traduits en justice;

Nous allons protéger les torturé-e-s en faisant des barrages :

Un avocat s'interpose entre le bourreau et la personne torturée.
Les tribunaux s'interposent entre le bourreau et la personne torturée.
Un docteur s'interpose entre le bourreau et la personne torturée.
Les militant-e-s s'interposent entre le bourreau et la personne torturée.
Amnistie s'interpose entre le bourreau et la personne torturée.
Une personne dans la rue s'interpose entre le bourreau et la personne torturée.
Tu t'interposes entre le bourreau et la personne torturée.
Nous nous interposons entre le bourreau et la personne torturée.

Il y a trente ans, nous avons mis sur pied une campagne qui réclamait l'interdiction de la torture partout dans le monde. Aujourd'hui, nous continuons à intervenir quand un pays quelconque néglige cette interdiction.

Ce que vous pouvez faire :

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE :

Barrage humain du Forum social mondial en Inde en 2004.

Faites de l'injustice une affaire personnelle ET collective pour avoir plus d'impact.

Imaginez un barrage humain. Ça peut être un passage à niveau, un mur, un butoir, un bouclier, une barrière humaine, une plaque de verre protectrice.

Marche à suivre :

- Trouvez un lieu passant (il vous faut du public pour voir votre action) et déterminez le meilleur moment;
- Fixez-vous un objectif de participant-e-s : 20, 30 ou pourquoi pas 500?
- Confectionnez une bannière que le groupe tiendra fièrement avec le slogan suivant : AVOUEZ. INHUMAINE ET DÉGRADANTE. EN TOUT TEMPS
- Trouvez-vous un-e photographe.
- Envoyez votre photo à campagnes@amnistie.ca . Nous la publierons sur notre Facebook : facebook.com/Amnistie.internationale.Canada.francophone.
- Votre établissement ou votre groupe d'Amnistie a un compte Facebook? Dites-le nous et nous vous aviserons quand votre photo sera en ligne.
- Faites signer des cartes étudiantes après votre barrage.
    - Prévoyez suffisamment de cartes étudiantes pour votre action. Vous pensez en manquer? Écrivez à stagiairecampagnes@amnistie.ca en nous disant combien vous en voulez.
    - Afin de diminuer vos frais de poste, vous retournez toutes les cartes dans une grande enveloppe avec l'étiquette incluse avec le matériel de campagne au nom de Colette Lelièvre.

ACTION 2 : NOUS SOMMES TOUTES ET TOUS MAJID

Envoyez un dessin ou peinture du visage de Majid Tavakkoli au Président iranien pour qu'il sache qu'on ne l'a pas oublié !

Utilisez le pochoir en annexe pour dessiner ou peindre le visage de Majid sur des feuilles de papier. Vous pouvez utiliser de la peinture en aérosol ou des crayons lavables de toutes les couleurs sauf noir.

Festival Open Air Frauenfeld sur le thème MENA (12 juillet 2013)
© Anita Rohner – Amnistie internationale section Suisse

Si vous le faites au sol, assurez-vous d'obtenir les autorisations nécessaires et prenez des photos.

Ensuite, écrivez votre message et signez-le ! Nous les enverrons au Président iranien, Hassan Rohani, qui a été élu l'année passée en partie pour sa promesse de libérer les prisonnier-ère-s politiques.

Un de pochoirs fait par un membre d'Amnistie internationale section Suisse pendant la campagne « Exprime-toi, liberté ! »

Exemples de messages de soutien à écrire sur les dessins de Majid

- Je suis Majid.
- Nous sommes Majid.
- Majid Tavakkoli, tu n'es pas oublié.
- Fin de la torture et des mauvais traitements!
- Libérez Majid Tavakkoli!
- Respectez vos promesses, Monsieur le Président

Profitez-en pour faire signer des cartes étudiantes.

- Vous prévoyez en manquer? Écrivez à stagiairecampagnes@amnistie.ca en nous disant combien vous en voulez.

ACTION 3 : NOUS VOUS REGARDONS

L'année passée, Amnistie internationale Belgique a organisé une exposition intitulé *Devoir de regard*, conçue pour poser un autre regard sur plus de 50 ans de combats pour les droits humains. Cette exposition affirme « qu'ouvrir les yeux, c'est déjà agir ». Nous voulons également « ouvrir les yeux », mais à travers ceux de Majid. Nous voulons montrer que nous voyons l'injustice et les mauvais traitements que Majid a souffert. Que nous sommes avec lui et que nous demandons sa liberté.

En annexe, vous trouverez une photo des yeux de Majid. Coupez-la, photocopiez-la en nombre suffisant pour chaque participant-e, et ensuite, prenez une photo du groupe. Vous pourriez également ajouter une pancarte qui dit « Libérez Majid ». Envoyez-les photos à stagiairecampagnes@amnistie.ca et nous les publierons dans notre compte Facebook : facebook.com/Amnistie.internationale.Canada.francophone.

ACTION 4 : CRÉEZ UN MEME (SECONDAIRE 5, CÉGEPS, UNIVERSITÉS)

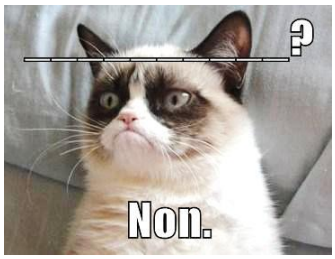

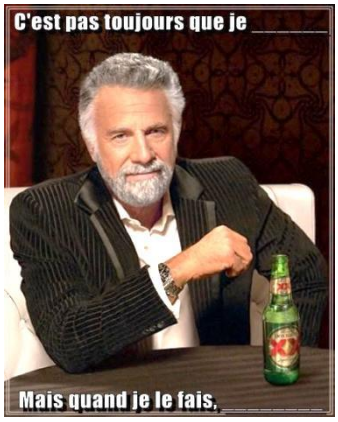

Mode d'emploi :

1. **Choisissez des photos pour vos memes**
   Ça peut être des photos qui sont utilisées très souvent sur Internet (comme les trois premières images à gauche), ou une qui est pertinente à notre campagne (comme la 4e image à gauche de Majid Tavakkoli en burqa). Par exemple, ça peut être des images de la grève étudiante au Québec de 2012, de Maher Arar, d'Omar Khadr, d'un drapeau canadien, des policiers et les tasers, de *Zero Dark Thirty*, etc.

2. **Écrivez vos messages**
   Vous pouvez vous servir d'un générateur de memes, comme builder.cheezburger.com/builder/. *Assurez-vous d'avoir bien lu nos informations pour que votre meme soit exact et approprié.*

3. **Partagez votre meme**
   Publiez votre création sur notre page de Facebook facebook.com/Amnistie.internationale.Canada.francophone ou sur notre compte Twitter @AmnistieCa. N'oubliez pas d'ajouter le mot-clic #AVOUE ou #JeSuisMajid.

- **Voir d'autres Memes :**
  - Umontreal.com
  - Facebook.com/uqammemes
  - Usherbrooke.wordpress.com
  - Facebook.com/usherbrooke-memes
  - Facebook.com/ulaval-memes
  - Facebook.com/qcmeme

RESSOURCES ÉDUCATIVES

Pour permettre de comprendre la question de la torture, nous avons produit un certain nombre de matériel qui peut être utilisé en classe.

1. Une présentation Powerpoint qui inclut toutes les informations pour chaque diapositive (à télécharger directement du site web amnistie.ca/torture .(icone de téléchargement en haut à droite)
2. Nous testons un atelier axé sur la discussion pour débusquer les mythes et réalités concernant la torture. Si vous êtes intéressé à faire cette activité dans votre établissement, écrivez-nous après la formation des jeunes fin février à campagnes@amnistie.ca .
3. Un quiz pour tester les réelles connaissances de chaque personne sur la torture.
4. Un texte écrit par une jeune de 16 ans, Rachël Frenette pour démarrer une discussion sur la torture.
5. Une liste de matériel audio-visuel et littéraire pour appuyer votre travail
6. Une fiche sur l'Iran avec des données socioéconomiques et sur les droits humains.

MATÉRIEL LITTÉRAIRE ET AUDIO-VISUEL

Livres

L'homme qui écoutait l'oiseau (enfants 8 à 12 ans)
amnesty.be/doc/militer/militer-pres-de-chez-vous/les-groupes-ecoles/l-espace-enseignants/enseignement-primaire/l-homme-qui-ecoutait-chanter-l/article/l-homme-qui-ecoutait-l-oiseau

Hunger Games : Mockingjay, tome 3 (VF : *La révolte*)

1984, de George Orwell (1949)

Poèmes de prisonnières-niers qui ont été torturé-e-s

Tewfiq Zayyad (Palestine)

Susana Chávez (Mexique)

Documentaires

Sous la cagoule, un voyage au bout de la torture – Canada
lapresse.ca/cinema/201207/23/49-1303-sous-la-cagoule-un-voyage-au-bout-de-la-torture.php

Un belge torturé au Maroc – Belgique
youtube.com/watch?v=dywDOzTi-Nk

Dual Injustice - Feminicide and torture in Ciudad Juarez and Chihuahua – Mexique
witness.org/campaigns/case-studies/torture-and-feminicide-ciudad-juarez-and-chihuahua

The Invisible War (VF : *La guerre invisible*) – États-Unis
Reportage en français : tv5.org/cms/chaine-francophone/Terriennes/Videos/Reportages/p-22149-Viols-en-serie-la-guerre-invisible-contre-les-femmes-de-l-armee-americaine.htm

Beneath the Blindfold – États-Unis
vimeo.com/48528100

In the Land of the Free (2010) – États-Unis
cinema-droits-humains.org/2013/film/in-the-land-of-the-free.html

The Act of Killing (2012) – Indonésie
cinema-droits-humains.org/2013/film/the-act-of-killing.html

World Without Torture – worldwithouttorture.org/2012/02/28/six-films-on-torture/

Ghosts – Canada/Syrie
youtube.com/watch?v=nJmVhUoFjWo

Taxi to the Dark Side – Irak
youtube.com/watch?v=s5j3Ry8qXOI

Standard Operating Procedure – États-Unis
youtube.com/watch?v=InXqFEK6I00

Films

Territories (2010) – Canada
youtube.com/watch?v=dTjNytHQFtQ

Espejo retrovisor (2002) – Mexique

The Killing Fields (1984) – Cambodge
youtube.com/watch?v=_Z1sj7gzpCk

Cry Freedom (1987) – Afrique du Sud
youtube.com/watch?v=iq4VjE0_AVQ

From A to B and Back Again (2012) – Royaume-Uni
vimeo.com/52165803

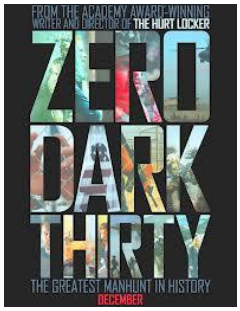
FROM THE ACADEMY AWARD-WINNING WRITER AND DIRECTOR OF THE HURT LOCKER
ZERO DARK THIRTY
THE GREATEST MANHUNT IN HISTORY
DECEMBER

Zero Dark Thirty
youtube.com/watch?v=3bw0kbBj4j8
En annexe, trouvez la réaction d'Amnistie internationale sur les allégations que les informations obtenues sous la torture auraient permis l'arrestation de Oussama Ben Laden

Prisoners – (États-Unis)
youtube.com/watch?v=bpXfcTF6iVk

12 Years a Slave (États-Unis)
youtube.com/watch?v=iiw1cYXQw4g

The Railway Man (Grande Bretagne/Japon)
youtube.com/watch?v=ksrkKXoEJbM

- **Musique**
  - « Me voy a convertir en un ave » – Maná
  - « Los dinosaurios » – Charly Garcia
  - « Sullen Girl » – Fiona Apple (viol)
  - « Damaged » – Plummet (viol)
  - « How to Disappear Completely » – Radiohead

ANNEXE

CALENDRIER AMNISTIEN

Janvier à décembre	Campagne annuelle *AVOUEZ. La torture, c'est inhumain.*
20 au 23 février	Formation des jeunes
1 mars	Nuit blanche à Montréal
3 mai	Assemblée générale annuelle
26 juin	Journée contre la torture
Fin septembre	Formation des jeunes
8 novembre	Congrès
25 novembre	Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes
6 au 14 décembre	Marathons d'écriture
10 décembre	30e anniversaire de l'adoption de la *Convention contre la torture* et Journée internationale des droits de l'Homme

DATES SYMBOLIQUES POUR ORGANISER LES ACTIONS

Janvier à décembre	Campagne annuelle *AVOUEZ.*
10 février	35e anniversaire de la révolution islamique (1979)
21 mars	Nouvel an iranien (Nowrouz)
1 avril	Jour de la république islamique
3 mai	Assemblée générale annuelle
22 mai	28e anniversaire de Majid
12 juin	Anniversaire des élections présidentielles en 2009
24 juin	Ratification par le Canada (1987) de la *Convention contre la torture*
26 juin	Journée de solidarité avec les victimes de la torture
Novembre	4e anniversaire de la résolution de l'Assemblée générale des Nations unies sur les violations des droits humains en Iran
17 novembre	Journée internationale des étudiant-e-s
25 novembre	Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes
7 décembre	Journée nationale des étudiant-e-s irannien-e-s
7 décembre	Anniversaire de l'arrestation de Majid Tavakkoli
10 décembre	30e anniversaire de l'adoption de la *Convention contre la torture* et Journée internationale des droits de l'Homme

QUOI ORGANISER?

Un kiosque, une séance de cinéma, une action collective sur la place la plus fréquentée dans votre établissement.

TROUVEZ-VOUS DES PARTENAIRES

Le professeur de géographie, d'éthique, culture religieuse, histoire et éducation à la citoyenneté). Vous partagez ainsi les tâches.

3 CHOSES À SAVOIR SUR LE FILM *ZERO DARK THIRTY* ET LA TORTURE[3]

Le film « Zero Dark Thirty » (VF : *Opération avant l'aube*) laisse entendre que des méthodes d'interrogation « alternatives / améliorées / perfectionnées » ont contribué à fournir des éléments utiles pour retrouver Oussama Ben Laden. Mais ceci n'est pas le cas. Ce thriller a ravivé la controverse : la torture est-elle justifiée pour interroger des terroristes? Trois choses que vous devez savoir :

Premièrement, le thriller « Zero Dark Thirty » n'est pas un documentaire. « Il s'agit d'une fiction » explique Mark Boal, l'auteur du scénario. « Je ne suis pas dans une logique journalistique visant à une 'citation mot pour mot'. Je ne souhaite pas qu'on me prête un tel niveau d'authenticité et je n'ai certainement pas voulu qu'on perçoive mon film de cette manière. Ma logique est plutôt la suivante : 'Mon approche est-elle *proche* de la réalité?' ».

Deuxièmement, la torture n'a jamais aidé à retrouver la trace d'Oussama Ben Laden. Ceci est connu aux États-Unis et a été vérifié par des personnes ayant eu accès aux informations classifiées du gouvernement américain.

En décembre 2012, trois sénateurs américains ont adressé une lettre à la compagnie Sony Entertainment dans laquelle ils critiquent vertement le film et confirment que la torture et les autres manières illégales de mener des interrogatoires n'ont pas contribué à l'élimination de Ben Laden.

> « L'usage de la torture dans la lutte contre le terrorisme a endommagé très sévèrement notre réputation en tant qu'Américain-e-s, et cela ne peut pas être ni justifié ni oublié. C'est une tache sur notre conscience nationale. Il ne faut pas retomber dans cette mentalité, mais avec le lancement de Zero Dark Thirty, les cinéastes et votre studio de production perpétuent le mythe que la torture est efficace. Vous avez une obligation sociale et morale de vérifier les faits. Veuillez corriger l'insinuation que l'usage d'une interrogation coercitive a mené la CIA à trouver Oussama Ben Laden. Ceci n'est pas vrai. »
>
> – Sénatrice Dianne Feinstein et sénateurs Carl Levin et John McCain

Troisièmement, la torture reste toujours **interdite en toutes circonstances**. L'interdiction absolue de la torture et des mauvais traitements est ancrée dans la constitution des États-Unis ainsi que dans le droit international. Même la guerre, la lutte contre le terrorisme ou l'état de nécessité ne sauraient les justifier ou les excuser. « La question n'est pas de savoir si la torture est efficace ou pas » commente le Sénateur républicain Jim Risch. « La question est de savoir si la torture est juste ou pas. La réponse est claire : elle ne l'est jamais! »

---

[3] Sources :
AI France. «Trois choses à savoir sur le film "Zero Dark Thirty" et sur la torture. » le 23 jan 2013. amnesty.fr/AI-en-action/Violences/Securite/Actualites/Trois-choses-savoir-sur-le-film-Zero-Dark-Thirty-7588 .
AI Suisse. « Torture : Trois choses à savoir » le 16 jan 2013. amnesty.ch/fr/pays/ameriques/etats-unis/docs/2013/film-zero-dark-thirty-torture-trois-choses-a-savoir .
AI USA. « 3 Things You Should Know About "Zero Dark Thirty" and Torture » le 20 déc. 2012. blog.amnestyusa.org/americas/3-things-you-should-know-about-zero-dark-thirty-and-torture/ .
Feinstein, Diane, Carl Levin, and John McCain. Letter for Michael Lynton. feinstein.senate.gov/public/index.cfm/files/serve/?File_id=abcf714a-38fa-4c49-8abe-e06eed51e364 (*en anglais seulement*).

QUIZ - LA TORTURE, QU'EN SAVEZ-VOUS?

Pour chaque question, plusieurs réponses sont possibles. Ce questionnaire a pour but de donner des informations de base sur la torture, et d'ouvrir à la discussion.

1) On emploie le mot « torture » lorsque plusieurs éléments sont présents. Lesquels?

- **a.** Une douleur ou des souffrances aiguës, physiques ou mentales sont infligées.
- **b.** La présence d'un bourreau représentant une autorité officielle (policier, militaire, gardien de prison…).
- **c.** Le fait que le tortionnaire agit dans l'intention d'obtenir de la victime des renseignements ou des aveux, de la punir d'un acte, de faire pression sur elle, de l'humilier ou pour tout autre motif fondé sur une discrimination.

2) Environ 200 pays sont représentés à l'ONU. Dans combien d'entre eux la torture est-elle couramment pratiquée?

- **a.** Une dizaine
- **b.** Une vingtaine
- **c.** Une cinquantaine
- **d.** Plus d'une centaine

3) Quelles méthodes les bourreaux utilisent-ils le plus souvent?

- **a.** Les coups assénés avec des bâtons, des matraques, des fouets
- **b.** L'électricité
- **c.** Le viol
- **d.** Les suspensions par les bras, les pieds

4) Quels euphémismes sont utilisés à la place du mot « torture »?

- **a.** Techniques alternatives d'interrogatoire
- **b.** Interrogatoires poussés
- **c.** Pressions physiques fortes
- **d.** Mesures coercitives

5) Comment les tortionnaires justifient-ils le recours à ces méthodes barbares?

- **a.** Il faut sauver des vies innocentes
- **b.** Il faut rétablir la loi et l'ordre
- **c.** Il faut venger les compatriotes morts et/ou torturés
- **d.** Il faut protéger la sécurité nationale

6) Qui sont les victimes de la torture :

- **a.** Des opposants politiques
- **b.** Des prisonniers de droit commun
- **c.** Des femmes et des enfants
- **d.** Des personnes d'une autre ethnie

7) Les services secrets des États-Unis utilisent le « waterboarding » pour interroger des personnes soupçonnées d'appartenir à la mouvance terroriste. De quoi s'agit-il?

- **a.** D'une planche à eau
- **b.** D'attacher un prisonnier sur une planche et de lui verser de l'eau sur le visage pour provoquer une sensation d'étouffement
- **c.** D'un simulacre de noyade
- **d.** D'une variante du supplice de la baignoire

8) Les textes internationaux interdisent la torture. Ont-ils prévu des exceptions?

- **a.** En cas de guerre
- **b.** Pour lutter contre le terrorisme
- **c.** Quand un État est confronté à une « menace imminente »
- **d.** Aucune exception

9) Après avoir été libérées, les victimes de la torture doivent être soignées. Quelles sont les séquelles les plus importantes?

- **a.** Les blessures occasionnées par les coups, les brûlures…
- **b.** Les mutilations
- **c.** Les troubles psychiques résultant des tortures
- **d.** La honte, l'humiliation

10) Parmi ces pays européens, quel est le seul à ne pas avoir utilisé la torture dans les cinquante dernières années?

- **a.** Norvège
- **b.** Angleterre
- **c.** Espagne
- **d.** France

11) Qu'est-ce qui est le plus efficace pour lutter contre la torture?

- **a.** Écrire massivement en faveur d'un prisonnier
- **b.** Manifester devant les ambassades
- **c.** Interpeller les hommes politiques

12) En quoi consiste la prévention de la torture?

- **a.** Renforcer les lois interdisant dans tous les cas le recours à la torture
- **b.** Favoriser les visites surprises des lieux de détention
- **c.** Juger et condamner les bourreaux et ceux qui les commandent
- **d.** Refuser la prise en compte d'aveux obtenus sous la torture

RÉPONSES[4] :

• 1. a, b et c : la définition de l'ONU indique que la torture n'est pas seulement une question de douleur. • 2. d. • 3. a : mais les autres méthodes sont fréquemment utilisées. • 4. a, b, c et d : les autorités utilisent toujours des euphémismes pour éviter de reconnaître l'usage de la torture. • 5. b, c et d : sauver des vies est un prétexte ; les vraies raisons : maintenir l'ordre et terroriser. • 6. a, b, c et d. • 7. b et d : le mot « simulacre » est employé, mais les bourreaux ne font pas semblant. • 8. d. • 9. c et d : avec le temps, les blessures corporelles guérissent, mais l'absolue négation de la personnalité ne s'oublie jamais. • 10. a • 11. a, b, c. • 12. a, b, c et d : être efficace suppose d'utiliser tous ces modes d'action.

[4] Source : Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT). *Aborder la torture*. Octobre 2008. Pages 30-32. acatfrance.fr/medias/pages_dynamiques/doc/dossier_pedagogique_Aborder_la_torture.pdf.

IRAN

Capitale : Téhéran
Superficie : 1 648 195 km^2
Population : 77 176 930 hab.
Pourcentage qui utilise Internet : 53,3%
Pourcentage qui utilise Facebook : n/a[5]
Espérance de vie : 73.2 ans
Langue officielle : persan
Forme de l'État : République islamique
Guide suprême : Ali Khamenei
Président : Hassan Rohani
Peine de mort : en vigueur

Traités et conventions	Signés et ratifiés	
	OUI	NON
Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1966)	√	
Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966)	√	
Statut de Rome de la cour pénale internationale (1998)		√
Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (1984)		√
Protocole facultatif – établit un système international d'inspections des lieux de détentions (2002)		√
Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979)		√

Les étudiants sont au premier plan des rassemblements qui dénoncent les fréquentes violations des droits humains, et la répression des rassemblements interdits par les autorités. Des dizaines de personnes ont été tuées par les forces de sécurité, qui ont eu recours à une force excessive. Des milliers ont été arrêtées – pour la plupart arbitrairement – et beaucoup ont été torturées ou soumises à d'autres mauvais traitements. Des dizaines de personnes ont été jugées de manière inique, notamment lors de procès collectifs « pour l'exemple » ; plus de 80 ont été condamnées à des peines d'emprisonnement et au moins cinq se sont vu infliger la peine capitale.

[5] internetworldstats.com/middle.htm#ir

YEUX DE MAJID

Découpez et collez sur un carton.

Prenez les photos et envoyez les à stagiairecampagnes@amnistie.ca qui les mettra sur notre Facebook : facebook.com/Amnistie.internationale.Canada.francophone

TEXTE DE RÉFLEXION QUE VOUS POUVEZ UTILISER POUR DÉMARRER VOS DISCUSSIONS.

De Rachël Frenette 16 ans, de l'École secondaire la Cité-des-Jeunes de Vaudreuil-Dorion

« Avoue! Allez! Avoue! »

Tenir bon.

« AVOUE! Ne fais pas l'imbécile! On sait tous que c'est toi. »

Tenir.

« Pfft. Tu ne t'en sortiras pas comme ça! »

Tenir, tenir. Je dois tenir mais ça fait mal. Si mal. J'essaie de regarder mon bourreau. Mes cheveux me cachent la vue mais je ne peux pas dégager mon visage. J'ai les mains ligotées dans mon dos. Il est là, sous mes yeux, un sourire méprisant sur les lèvres. Mon corps est nu, couvert de sueur, de brûlures, de blessures, de sang. Un dernier coup de genou au visage et il finit par s'éloigner. Je l'entends toujours. Tenir bon. Il me traine par les pieds et m'attache, tête vers le sol. Je vois du sang couler sur mon visage, puis, éclabousser le plancher de ciment. Tenir. Ne pas pleurer, ne pas parler. L'homme disparait de mon champ de vision, mais revient vite. Trop vite...

« Tu sais que tu risques beaucoup en fermant ta gueule comme ça? »

Ne pas répondre à une question stupide. C'est difficile d'ignorer son haleine de porc qui me souffle au visage. Qu'est-ce que je risque? La mort? Je suis déjà six pieds sous terre. Mon esprit, mon âme, ne sont plus. Mais je ressens, tout de même, la douleur physique. La nuit comme le jour. Si le jour existe encore.

« Tu es stupide. Tu ne comprends rien. Ne viens pas pleurnicher, c'est de ta faute. »

Rien. Rien ne m'arrachera ces paroles. Pas même ses pinces, ses substances, ses cordes, ses coups, ses paroles, ses regards, ses menaces... Ces douleurs, ces envies de crier, de hurler... J'ai mal, j'ai tant mal. Mal au cœur, aux poumons, à la tête, aux bras, aux jambes, aux yeux, aux os, aux muscles. Je, je... ne dirai rien, jamais... Je...

« J'AVOUE!! »...

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

AVOUEZ ! LA TORTURE, C'EST INHUMAIN

NON À LA TORTURE PARTOUT DANS LE MONDE

[Ville] — Le [JJ MM] 2014. Cette année, Amnistie internationale lancera (pour la quatrième fois) une campagne mondiale contre la torture. En 1984, la campagne a été couronnée de succès grâce à l'adoption de la *Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants*. Trente ans plus tard, un système juridique solide existe à l'échelle internationale. Cependant, les indices actuels montrent qu'en pratique les États, y compris le Canada, refusent de plus en plus de respecter la Convention. Cette dernière décennie (depuis que la « guerre contre le terrorisme » a été annoncée à la fin de l'année 2001) a donné lieu à un recul alarmant. En 2012, 112 pays ont torturé leurs citoyen-ne-s.

Notre mot d'ordre en 2014 sera : *Avouez que c'est dégradant et inhumain.* **NON À LA TORTURE PARTOUT DANS LE MONDE.**

Dans le cadre de cette campagne, le groupe **nom de votre ville / nom de votre école** d'Amnistie internationale Canada francophone organise un barrage humain symbolique le **JJ MM** à **HH**h, pour faire obstacle entre les bourreaux et les personnes torturées. Les membres du groupe invitent les personnes intéressées à se joindre à eux et à participer à la prise de photos. Après le barrage, tout le monde sera invité à signer des cartes étudiantes qui exigent du gouvernement iranien la liberté de Majid Tavakkoli, un étudiant qui a subi des mauvais traitements et a été incarcéré pour avoir exercé son droit à la liberté d'expression.

Nous allons exiger des gouvernements, y compris le gouvernement canadien, qu'ils ne tolèrent aucun usage de la torture.

Tout sur notre campagne contre la torture : amnistie.ca/torture.

Nom de l'établissement/groupe : Nom complet
Où : adresse complète
Quand : JJ MM 2014, entre HHh et HHh
Personne-ressource : Prénom et nom
Téléphone : ( )

— 30 —

Pour plus d'information :
Anne Sainte-Marie
Responsable des communications, AI Canada francophone
+1 (514) 766-9766 #230 // 1-800-565-9766 #230
+1 (514) 268-4983 (cell)
aste-marie@amnistie.ca

AMNISTIE INTERNATIONALE